



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

## Information pour l'adhésion et l'inscription d'une équipe

Les compétitions se déroulent sur l'année civile **d'avril à novembre**.

Le délai d'inscription est fixé au **31 décembre**.

Pour être admise, l'équipe doit répondre aux critères suivants :

- être organisée sous forme de club, d'amicale ou d'association, avec un président et un responsable d'équipe;
- disposer d'un effectif d'une vingtaine de joueurs au minimum;
- posséder au moins un équipement complet numéroté;
- être solvable et justifier de ressources financières;
- jouir d'une bonne moralité.

### Formalités

Il convient également de remplir et nous transmettre les pièces suivantes :

1. une demande d'adhésion,
2. une formule d'inscription aux compétitions,
3. un exemplaire des statuts de votre club,
4. un procès-verbal d'assemblée approuvant la composition de votre comité,
5. la liste des membres de votre comité avec leurs coordonnées.

### Confirmation d'inscription

Pour valider sa demande d'inscription, l'équipe doit verser une garantie de **CHF 1,000.—** au plus tard le 31 janvier. Ce montant sera déduit du décompte final de fin de saison.

### Formulaires d'inscription

Les formulaires faisant l'objet des chiffres nos 1 et 2 peuvent être téléchargés depuis notre site internet. Ils sont également à votre disposition sur demande.

### Qualification des joueurs

Les demandes de qualifications relatives aux joueurs sont effectuées directement depuis notre site internet (photo, coordonnées, statut ASF, etc.) une fois la demande d'inscription enregistrée.



L I G U E R O M A N D E D E F O O T B A L L

## **Finances**

Au niveau financier, vous devez vous engager à acheter 4 parts sociales, à CHF 250.– l'unité, de la société coopérative propriétaire des installations du Chalet-à-Gobet (CSRV) où sont programmés la majorité de nos matches.

Vous devez également pouvoir assumer une charge annuelle qui varie entre CHF 2,000.– et CHF 3,000.–. Ce montant comprend les frais d'inscription, les licences, la location des terrains et les frais d'arbitrage. Un acompte minimum de CHF 1,000.– est demandé en début de saison, le solde fait l'objet d'un décompte en fin d'année.

## **Liste d'attente**

Le nombre d'inscription étant limité, il est conseillé d'envoyer le plus rapidement possible votre formule d'inscription.

Les inscriptions sont prises en considération en fonction de la date de réception. En cas de forte participation, les demandes tardives ou en surnombre sont placées en liste d'attente sauf si le club dispose d'un terrain.

## **Règlements à consulter**

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet **lrf.ch**, en particulier, nos règlements (statuts, règlement général d'organisation, règlement sur les compétitions).

Lausanne, le 01.03.17

**COMITE CENTRAL**  
LIGUE ROMANDE DE FOOTBALL